

COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION DU
COMITE SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2014

Les convocations ont été envoyées le 15/10/2014.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs APPRATTI, BAHUREL, BERGER, BERTHET, BORG, BURDET, CERIA, CHAUTEMPS, COMTE, EXERTIER, GRANIER, GUILLAUD, GUILLUY, JOLY, MANDRAY, MARET, MILLET, MOLLARD, PAGET, PEILLEX, PELLET, RAFFIN, RAFFOUX, ROSSIGNOL, ROYBON, SANTAIS, SANZONE, SIBUE, STEFANI, VAUSSENAT, VENTURINI-COCHET.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs BELLIN-CROYAT (pouvoir à M. ROSSIGNOL), BOUCHET BERT PEILLARD, CADOUX Jean-Claude, CAILLET, CARAGUEL, COHARD Gérard (pouvoir à M.VAUSSENAT), JACQUEMET (pouvoir à M.MARET), KOHLY (pouvoir à M. GUILLUY), MAITRE (pouvoir à M. BORG), MENEGHIN (pouvoir à M. SIBUE), MONNET, PORSCH (pouvoir à Mme VENTURINI-COCHET), SEAUVY.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BAUDAIN, CADOUX Marie-Madeleine, COHARD Roger, CROUTEIX, ENGRAND, DELAPIERRE, GRANGEAT, HALLOSSERIE, HUYGHE, LAMBERT, RAVIER, ROSSI, SAEZ, SCHWARTZMANN, TESSANNE, VIRET.

Membres : 60

Quorum : 31

Présents : 31

Votants : 38

Assistent également : les agents du SIBRECSA, M.GRUET pour la Sté IDEX, M.DUPON pour Sté la SIBUET.

M.ROSSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 27 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

SOMMAIRE

- 1- Débat d'Orientations Budgétaires
 - 2- Règlement intérieur
 - 3- Collecte des cartons
 - 4- Compostage individuel et collectif
 - 5- Conteneurs aériens pour la collecte sélective
 - 6- Indemnités de fonction des vice-présidents
 - 7- Mise à jour de la base de cahier des charges pour l'installation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés
 - 8- Création du poste d'adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
 - 9- Contrat groupe d'assurance statutaire
 - 10- Compte rendu des délégations du président
- Informations et questions diverses

1- Débat d'Orientations Budgétaires

2014-030 (5)

En prévision de l'établissement du budget primitif 2015, le Président détaille aux délégués les différentes pistes d'orientations budgétaires.

Après avoir fait un état des lieux du parc des conteneurs existants, et compte tenu de la mise en place de conteneurs de tri pour les ordures ménagères en Isère par la Communauté de Communes Le Grésivaudan, il est nécessaire de viser à plus ou moins long terme, à une uniformité du système de collecte sur le

territoire. C'est pourquoi le Président a sollicité la Présidente de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie afin d'établir une politique cohérente en la matière. Le but est de promouvoir l'installation rapide de conteneurs semi-enterrés destinés aux ordures ménagères pour arriver à gérer des zones de tournées et ainsi optimiser la collecte et limiter les coûts.

Les financements liés au projet ORC se poursuivront en 2015, toutefois le Président informe que le projet a été ajourné au CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques) du 25/09/14, il repassera le 30/10, un argumentaire sur les financements et le type de fluide a été demandé. Une fois le CODERST passé, la part d'autofinancement/emprunt sera établie.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de réhabiliter les locaux de l'usine d'incinération (vestiaire, bureaux) et de créer une salle de réunion : des offres financières pour une pré-étude ont été demandées à des architectes, les coûts seraient d'environ 5000 € et les travaux prévus plutôt sur 2016 pour ne pas perturber les travaux sur la partie ORC.

Suite aux incessants actes de vandalisme, le président est en faveur de la sécurisation des gisements des déchèteries plutôt qu'une sécurisation des sites, le déploiement des installations nécessaires est à étudier avec l'exploitant. Néanmoins les barrières de sécurité, clôtures, etc. seront refaites pour les déchèteries qui ne sont pas en phase de rénovation en 2014. Soit un projet d'investissement estimé à 500 000€ HT. Un projet concernant l'accès à l'entrée sur la déchèterie de Saint Pierre d'Allevard est également prévu avec notamment une rénovation partielle du site, idem pour la rénovation du quai de la déchèterie de Pontcharra. Compte tenu de la fréquentation de la déchèterie de Pontcharra, une augmentation des plages d'ouverture est envisagée : coût pour une 1/2 journée/semaine = 391.85 €HT/mois (4702.2 € HT/an), ceci reste à déterminer. La problématique des barrières de sécurité est abordée, le Président relate le récent accident à la déchèterie de Crolles.

La politique du syndicat visant à densifier le parc de conteneurs aériens pour le tri est confortée et un travail plus particulier sera mené lors de l'élaboration du prochain marché, notamment sur l'aspect esthétique des conteneurs.

Le syndicat poursuivra les actions et réflexions déjà engagées au sein de la CSA3D. Le Président informe qu'à l'issue du dialogue compétitif pour la mise en œuvre du prototype de gazéification des mâchefers, les coûts risquent de doubler et il y a donc lieu de s'interroger sur la suite à donner à ce projet.

Afin de pallier à l'augmentation des tâches dans la gestion du syndicat et afin de pouvoir continuer à offrir des animations de qualité aux écoles car il est important de sensibiliser les enfants au geste de tri, le Président proposera l'ouverture d'un poste supplémentaire en 2015.

Enfin pour ses investissements, le SIBRECSA lèvera un emprunt en conséquence.

.....

Suite à cet exposé, un élu demande si toutes les déchèteries de Savoie seront équipées de barrières. Le Président précise, pour information, que la communauté de communes Le Grésivaudan réfléchit à la construction de déchèteries de plein pied en alvéoles et rappelle les contraintes réglementaires qui peuvent certes, compliquer les dépôts pour les utilisateurs mais aussi les projets des collectivités.

Une autre question porte sur le fait que les services municipaux ne peuvent plus déposer leurs déchets verts compte tenu des barrières installées à la déchèterie de Francin : le Président répond que les déchèteries sont d'abord destinées aux dépôts des particuliers. Pour information, Le Grésivaudan réfléchit à une plateforme spéciale pour faire face aux problématiques des professionnels.

Un élu rétorque que si les gens font la queue dans les déchèteries, c'est parce que « ça va dans le bon sens » malgré l'interdiction de brûler.

Le Président donne la parole à M. Dupon de la Société Sibuet Environnement qui propose d'étudier la possibilité de créer une plateforme dédiée sur le site de compostage de Francin.

Par ailleurs des solutions techniques (broyage, paillage...) existent pour la gestion des déchets verts par les communes.

Indépendamment de ce sujet, un élu fait remarquer que le nombre de délégués est peut-être trop important si l'on considère le quorum tout juste atteint : les statuts prévoient ce nombre de délégués et il est fait remarquer que le quorum n'avait pas été atteint lors d'un seul comité sur le mandat précédent.

2- Règlement intérieur **2014-031 (6.4)**

Considérant la délibération du 27 juin 2014 prévoyant la révision du règlement intérieur du syndicat, le comité approuve le règlement intérieur proposé.

3- Collecte des cartons **2014-032 (9)**

- 2 bennes de 16 m³, destinées à la collecte des cartons bruns sont installées à la Ferrière et au Pleynet (en remplacement de la benne OM déjà en place). Il s'agit d'une mesure complémentaire à l'installation des conteneurs semi-enterrés sur cette commune. Les coûts sont de 80 € HT/benne pour la location, 200 €/benne par rotation, et 32€/t pour la mise en bales du carton, le prix de revente est actuellement de 95 €/t. Ces bennes sont accessibles à tous dans un premier temps

Cette expérience permettra de fixer les modalités et de savoir si cette opération peut être étendue aux communes de montagne, éloignées des déchèteries : le Collet d'Allevard et Theys notamment.

- Préalablement à l'établissement du règlement de collecte des ordures ménagères, un projet de collecte en porte à porte des cartons dans les centres villes et les zones artisanales/industrielles est envisagé dans la mesure où les coûts pourraient s'équilibrer hors soutiens Eco Emballages. Dans ce cadre, un test est nécessaire : la zone de test sera établie en cohérence avec les données du collecteur. L'expérience d'Annecy est évoquée.

Une question porte sur le mode de dépôt des cartons envisagé : seuls les cartons bruns seraient pris en compte, la façon concrète de collecte reste à déterminer. Sur ce qui se passe aujourd'hui, le Président répond que les cartons non portés à la déchèterie, sont collectés avec les ordures ménagères. Les professionnels ne font pas forcément l'effort, et devant une situation de fait, il est nécessaire de trouver des solutions, d'autant plus si il y a une possibilité d'obtenir un équilibre financier.

Le comité valide l'installation de bennes destinées aux cartons sur la Ferrière et l'expérience de collecte en porte à porte des cartons sur une zone test, à l'unanimité.

4- Compostage individuel et collectif **2014-033 (9)**

Dans le cadre d'une poursuite des opérations de promotion du compostage, un nouveau marché est à mettre en œuvre dont les principales modalités sont les suivantes : marché sur une durée de 4 ans, un prix pour la mise à disposition qui reste à 15 €, un bioseau offert, une contenance de 400 litres (en bois et en plastique recyclé) mais aussi des composteurs d'une plus grande capacité pour le compostage collectif. La construction de totems sera étudiée ultérieurement. Pour information, les prix initiaux de l'ancien marché étaient de 52.86 € pour un composteur en bois et 39.30 € pour un en plastique.

